

## Attractivité et Développement des Territoires

Monsieur le Maire  
Commune d'ASPACH-MICHELBACH  
Mairie  
1 place de Rochetoirin  
68700 ASPACH-MICHELBACH

Dossier suivi par : Sylvie HIRTH  
Tél : 33 (0)389 66 71 61  
Courriel : s.hirth@alsace.cci.fr  
Objet : projet de PLU arrêté

Mulhouse, le 9 avril 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier du 13 janvier 2020, vous avez sollicité l'avis de notre Chambre de Commerce et d'Industrie sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2019.

L'étude du projet transmis nous a permis de noter, avec intérêt, votre volonté de créer des conditions favorables au développement économique sur votre commune afin d'y maintenir les ressources et le niveau de l'emploi local.

Votre projet conforte la zone des Genêts comme pôle d'économie circulaire et permet de terminer l'aménagement du Parc d'Activités Thann Cernay, site structurant à l'échelle du Pays Thur Doller dont l'attractivité sera renforcée par la consolidation de son image de marque de qualité ainsi que par la création du barreau routier.

Cela se traduit également par la constitution de réserves pour faire face aux besoins économiques à long terme en permettant notamment aux entreprises du pôle chimique de pérenniser leur présence sur le territoire.

Nous regrettons, toutefois, que le règlement interdise, dans les secteurs UEa et 1AUF, les constructions nécessaires aux activités de transport et de logistique.

En effet, la logistique est devenue une composante essentielle de la compétitivité des entreprises industrielles d'un territoire. Elle intègre une grande diversité d'opérations comme, par exemple, l'externalisation d'une partie de la production des industries. Aussi interdire ce type d'activités nous semble être un risque pour les entreprises du territoire sur un site stratégique comme le Parc d'Activités Thann Cernay.

La CCI Alsace Eurométropole – Délégation du Sud Alsace et de Mulhouse émet un avis favorable sur ce dossier sous réserve de la prise en compte de la remarque ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur de la Délégation  
du Sud Alsace et de Mulhouse



Michel MICLO